



N° de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de
St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-André-de-Restigouche tenue le 10 février 2025 à 19h00 à la salle du conseil, sous la présidence de Doris Deschênes, maire. Sont présents, les conseillers :

Roch Gohier	Jean-Marie St-Onge
	Jean-Paul Landry
Diane Turgeon	Sylvie Charest

La directrice générale adjointe, Véronique Pelletier, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal
4. Adoption des dépenses encourues du mois de janvier 2025
5. Trésorerie
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Renouvellement d'adhésion l'URLS Gaspésie-Les-Iles
9. Dépôt de la Déclaration d'intérêts pécuniers
10. Engagement d'une nouvelle employée
11. Renouvellement ADMQ
12. Point divers :
 - a) suivi de dossier
 - b) sécurité publique
 - d) service de proximité
 - e) chemins
 - f) Corporation de Développement Économique MLP (CDEMLP) : Forum 15 mars (9h à 15h)
13. Période de questions
14. Levée de la séance
15. Huis clos



008-2025

N° de résolution
ou annotation

Point 1 :

Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Jean-Marie St-Onge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
L'ordre du jour est adopté tel que rédigé et lu.

Point 2 :

Période de questions

Aucune question.

009-2025

Point 3 :

Résolution : Adoption du procès-verbal

Sur proposition de Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Le procès-verbal est adopté tel que rédigé.

010-2025

Point 4 :

Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois de janvier 2025

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} au 31 janvier 2025 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 08-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement : - le bordereau CP-01-24 (comptes payés) totalisant une somme 5 324.00\$;

Le bordereau SAL-01-25 (salaires payés) totalisant une somme de 4 047.00 \$.

Il est proposé par Rock Gohier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-01-25 (comptes à payer) totalisant une somme de 50 176.81 \$.

Total des dépenses du mois : 59 458.16 \$

Point 5 :

Trésorerie

La directrice dépose à la table la situation financière au 31 janvier 2025.

Point 6 :

011-2025

Construction d'une nouvelle urgence et soins intensifs à l'hôpital de Maria

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital de Maria est une institution régionale desservant 24 municipalités (35 000 personnes), dans un territoire de 7880 km²;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, un plan directeur clinique et immobilier avait constaté les grandes lacunes fonctionnelles des aménagements, notamment celles de l'urgence et des soins intensifs;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et des services sociaux de la Gaspésie a prioritairement requis la construction de l'urgence et des soins intensifs au centre hospitalier de Maria;

CONSIDÉRANT QUE la vétusté des lieux met en danger la santé et la sécurité des employés et des patients, et nuit à la rétention de personnel;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital de Maria est celui qui dessert le plus grand nombre de personnes dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'intimité, la confidentialité et la prévention des infections des usagers sont déficientes;

CONSIDÉRANT QUE les préfets d'Avignon et Bonaventure reconnaissent l'importance et l'urgence de réaliser ce projet de construction;

CONSIDÉRANT l'appui unanime des membres du personnel et du comité des usagers du centre hospitalier de Maria;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Gaspésie désire poursuivre sa contribution à la richesse économique du Québec;

Nous, Jean-Paul Landry, demandons au gouvernement du Québec de procéder à l'inscription, sur le Plan québécois des infrastructures 2025-2035, de la construction de l'urgence et des soins intensifs à l'Hôpital de Maria.

Point 7 :

Toutes recommandations des contribuables par écrit

Aucune recommandation.

Point 8 :

Résolution - Renouvellement d'adhésion à l'URLS Gaspésie-Les-Îles

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité renouvelle son adhésion au coût de 89\$ à l'URLS Gaspésie Les Îles pour l'année 2025-2026. Le conseiller Jean-Paul Landry est nommé comme représentant à l'URLS.

Point 9

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIERS

En conformité à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums, M. Roch Gohier, Mme Diane Turgeon, M. Jean-Marie St-Onge, M. Jean-Paul Landry, Mme Sylvie Charest et Mme Doris Deschênes déposent devant le conseil leurs déclarations d'intérêts pécuniaires mise à jour.

Point 10 :

Résolution pour l'engagement d'une nouvelle employée

Considérant que Madame Tania Lebel est moins disponible pour travailler à l'administration;

Considérant qu'il est important d'avoir une personne connaissant bien le fonctionnement de l'administration d'une municipalité;

Considérant que Madame Johannie Tremblay a déjà été employé comme Directrice Générale ici même à Saint-André;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité d'engager Madame Johannie Tremblay à titre d'adjointe-administrative

012-2025

013-2025



014-2025

N° de résolution
ou annotation

Point 11 :

Résolution pour renouvellement ADMQ

Il est proposé par Diane Turgeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
D'adhérer à l'assurance avec ADMQ pour l'année 2025 au coût de 502.00 \$ pour
les membres régulier et 135.00\$ pour les membres formation taxes non
comprises.

Point 12 :

Points divers :

- a) Suivi de dossier
- b) Sécurité publique
- c) Service de proximité
- d) Chemins
- e) Corporation de Développement Économique MLP (CDEMLP):
Forum 15 mars (9h à 15h)

Point 13 :

Période de questions

Point 24 :

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, Diane Turgeon propose la
levée de la séance à 19h25.

*Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*


Doris Deschênes, maire


Doris Deschênes, maire

Véronique pelletier
Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe